

## **LANCEMENT DU DISPOSITIF « OUVRIR L'ECOLE AUX PARENTS POUR LA REUSSITE DES ENFANTS » (OEPRE) 2025-2026**

---

**Instruction du 27 mars 2025 relative au dispositif « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE) pour l'année scolaire 2025- 2026**

**Division des établissements  
Département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE)**

Affaire suivie par :  
Cécile TYBIN (IA-IPR EVS)  
Daniel GUILLAUME (responsable du CASNAV)  
Mél : [ce.oepre@ac-creteil.fr](mailto:ce.oepre@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1er degré, Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées publics, Mesdames et Messieurs les principaux de collèges publics, Madame et Messieurs les directeurs d'EREA et Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles publiques*

*s/c de Mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis et Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Val-de-Marne.*

---

Références :

- Loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Circulaire n° 2017-060 du 08 avril 2017 « Relations école – famille, Dispositif Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite des Enfants au titre de l'année scolaire 2017 »

---

La présente instruction a pour objet de présenter les modalités d'appel à candidatures du dispositif OEPRE « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants » pour l'année 2025-2026.

---

Le dispositif « Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE), co-conduit par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale doit permettre :

- d'accueillir tous les parents étrangers allophones, francophones ou non francophones, qui souhaitent bénéficier des activités proposées
- de cibler en priorité les parents issus des territoires de l'éducation prioritaire, de la politique de la ville et en particulier des cités éducatives.

Les ateliers OEPRE sont des formations gratuites, d'une durée comprise entre 60 et 120 heures annuelles, proposées à des groupes de 8 à 15 personnes environ au sein d'écoles, de collèges ou de lycées. Ils sont organisés pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents.

Les activités proposées aux parents dans ces ateliers ont pour objectif de permettre :

- un apprentissage de la langue française (comprendre, parler, lire et écrire) afin de faciliter la compréhension et l'implication des parents à l'Ecole
- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'Ecole vis-à-vis des élèves et de leurs parents
- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française et l'Ecole en particulier.

Pour l'année scolaire 2025-2026, si vous souhaitez reconduire un dispositif déjà existant ou ouvrir un nouveau dispositif, nous vous invitons à candidater sur l'application Colibris en suivant le lien suivant :

<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/oepre/>

Le dossier est à renseigner **au plus tard le lundi 12 mai 2025**.

Vous pourrez suivre son traitement sur Colibris et y serez informés de sa validation.

Pour toute question complémentaire, veuillez prendre contact avec le référent OEPRE de votre département à l'adresse académique indiquée ci-dessous :

Seine-et-Marne : Jean-Paul GAUDIN, [ce.coeducation77@ac-creteil.fr](mailto:ce.coeducation77@ac-creteil.fr)

Seine-Saint-Denis : Dominique LEVET, [dominique.levet1@ac-creteil.fr](mailto:dominique.levet1@ac-creteil.fr)

Val-de-Marne : Virginie SALVAN, [ce.EP94@ac-creteil.fr](mailto:ce.EP94@ac-creteil.fr)

Après validation de votre projet par les services départementaux et le comité de pilotage académique, les ateliers pourront débuter à partir du lundi 06 octobre 2025, pour s'achever au plus tard le vendredi 26 juin 2026.

Dans l'objectif d'accueillir les familles allophones, non francophones, comme francophones, l'intervenant de votre atelier OEPRE sera mis à votre disposition dès le mois de septembre pour tenir des permanences au sein de votre école ou établissement. Sa mission sera d'accompagner au mieux les parents dans les démarches liées à la scolarisation de leur(s) enfant(s). Il vous appartiendra d'organiser cette mise en place, dont les jours, créneaux et amplitude seront largement communiqués, notamment en direction des familles.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre engagement au service de la mise en œuvre de ce dispositif qui, participant de la lutte contre les inégalités, doit être un appui à la réussite scolaire de tous les élèves.

**Pour le recteur et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives  
Francette DALLE MESE**

